

Les aides techniques individuelles : l'innovation au service des personnes âgées !

01/02/2021



Auditionnés par la Cour des Comptes parce que « nos pratiques en matière de distribution d'aides techniques individuelles sont sans doute, dans le top 10 de ce qui se fait en France aujourd'hui ! ».

Ce retour positif s'explique car notre dispositif départemental en direction des personnes âgées de plus de 60 ans sans conditions de girage et/ou de ressource, construit avec le service « [Merci Julie](#) », s'inscrit dans une démarche globale et cohérente sur tout le territoire de la Seine-et-Marne en lien de proximité avec les PAT, les MDS et les CCAS.

[Lors des interventions à domicile des ergothérapeutes de Merci Julie,](#) un diagnostic ergothérapique est établi et des essais d'aides techniques, in situ, sont systématiquement proposés aux personnes âgées. Ce sont des évaluations sur mesure qui permettent de répondre à chaque besoin en fonction de la situation de la personne.

En fonction de l'évaluation des besoins de la personne, une large gamme d'aides techniques (pince, ouvre boîte électrique, détecteur de présence, brosse ergonomique, shower sandale, enfile chaussettes, barres de lit...) financée par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie 77, peut être laissée à la disposition des bénéficiaires seine-et-marnais, et ce sans reste à charge !

Il s'agit d'une innovation de notre dispositif départemental qui s'inscrit dans les [recommandations au Rapport Denormandie-Chevalier](#) qui indique le besoin d'une réforme structurelle indispensable, liée à l'accès des aides techniques pour préserver l'autonomie !

En 2021, le dispositif se complète avec une offre spécialisée dans le domaine de la basse vision.